

Pontife la couronne d'Occident, l'empereur devait implicitement reconnaître la juridiction suprême du St-Siège. D'un autre côté la puissance impériale, conférée dans toute sa plénitude, impliquait en faveur de celui qui était investi de cette dignité la suprématie dans l'ordre temporel. Or, la limite entre ces deux pouvoirs était difficile à établir. Il devait nécessairement se produire des faits d'une nature complexe qui, ressortissant à la fois de l'autorité temporelle et spirituelle, devenait matière à conflit entre les deux autorités. La question des investitures était de ce nombre, et ce fut cette question qui fit surgir la lutte ardente et invétérée du sacerdoce et de l'empire, qui bouleversa et ensanglanta le moyen âge.

En même temps que se poursuivait cette grande et déplorable lutte entre les deux régulateurs de l'Occident, entre l'empereur et le pape, les gouverneurs des provinces, les ducs et les marquis, profitant des embarras de l'empereur, et de son éloignement, travaillaient sur tous les points à leur agrandissement personnel. L'empereur Othon-le-Grand, dont le règne peut être considéré comme une trêve dans ces temps de violence et de rapine, s'appliqua à amoindrir l'influence envahissante des ducs et gouverneurs des provinces. Le moyen qu'il employa pour cela, fut d'amoindrir leur juridiction, de détacher de leur autorité les villes et les districts qui en dépendaient, pour les transférer aux évêques et aux abbés. Cette division, ou pour mieux dire cet émiettement du pouvoir féodal, permit aux habitants des villes de se réunir en communautés, de nommer des consuls, de s'administrer eux-mêmes, et, par conséquent, de se soustraire à l'autorité des grands seigneurs. Cette politique d'Othon-le-Grand, qui consistait à opposer une digue aux empiètements des seigneurs, se perpétua parmi ses successeurs. Nous aurons une preuve historique de ce fait, lorsque nous nous occuperons de la fameuse bulle d'or accordée par l'empereur Frédéric Barberousse,